



Rédacteur : Régis MOLINARI
Tél. 03 23 29 64 70
Email : regis.molinari@liose.fr

N° d'affaire : P1702021

Client : **Syndicat du bassin versant de l'Aisne navigable axonaise**

Intitulé : Etude de conception d'un plan d'hydraulique douce sur un bassin versant de la Crise

Date : 07/03/2018

Compte rendu n°2 _ Relevé de décision

Lieu et date	Vauxbuin, le 06/03/2018	
Objet	Réunion de présentation de l'état des lieux et du scénario d'aménagement initial « étude de conception d'un plan d'hydraulique douce sur un bassin versant de la Crise »	
Validation	au 14/05/2018*	(* passé ce délai le compte rendu est considéré comme validé)

Réalisés	Décisions
Présentation du bureau d'étude, de la mission et des modalités pratiques d'échanges	/
Rencontres avec les représentants de la commune de Vauxbuin	/
Expertise de terrain	/
Rencontres avec les agriculteurs	/
Etablissement d'un scénario initial d'aménagement	

A faire	Qui
Remarques et validation du scénario d'aménagement initial proposé	élus
Finalisation et Chiffrage du scénario d'aménagement	Liose

Prochaine réunion COPIL	Date fixée ultérieurement
--------------------------------	---------------------------

Liste des invités

Nom et prénom	Fonction	Présent	Absent	Excusé
M. GERAULT Nicolas	Président du syndicat de l'Aisne navigable axonaise	X		
M. HUGÉ Maurice	Vice-Président du syndicat de l'Aisne navigable axonaise	X		
M. BOBIN David	Maire de Vauxbuin	X		
M. COCHFERT Philippe	Adjoint au maire de Vauxbuin	X		
M. LOBJOIS Frédéric	Adjoint au maire de Vauxbuin	X		
M. LANGLET Jean-François	Exploitant agricole et conseiller municipal à la mairie de Vauxbuin	X		
M. VAN MELLO Yvon	Maire de Courmelles		X	
Mme LOURY Dominique	Adjointe au maire de Courmelles	X		
M. CHAUVET Eric	Conseiller municipal de Courmelles		X	
M. BEAUCREUX Henry	Adjoint au maire de Courmelles		X	
M. SARA Christian	Conseiller municipal de Courmelles		X	
M. CREMONT Alain	Maire de Soissons		X	
Mme ERRASTI Edith	Adjointe au maire de Soissons		X	
M. LOUVET Alain	Adjoint au maire de Soissons	X		
M. MAAROUF Saïda	Conseillère municipale de Soissons		X	
M. LEPAGE Dominique	Responsable du service des Espaces Verts de la ville de Soissons	X		
Mme CAUDRON Dorothee	Service Environnement Ville de Soissons	X		
M. CAUDRON Laurent	Maire de Mercin-et-Vaux		X	
M. LAVOINE Christian	Adjoint au maire de Mercin-et-Vaux	X		
M. BUSIGNY Jean-Claude	Conseiller municipal de Mercin-et-Vaux	X		
M. MARTINET Fabrice	Chef de Service du milieu aquatique et de l'Agriculture		X	
Mme DELANGE Claire	Chargée d'opérations « rivières, zones humides et érosion » de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie – Vallées de l'Oise	X		
M. MARTINEZ Michel-Bernard	Chef de service du service Environnement Police de l'eau à la Direction Départementale des Territoires de l'Aisne		X	
M. SERT Franck	Unité départementale de Soissons/Château-Thierry		X	
M. MOUTARDIER Bruno	Responsable du district de Château-Thierry pour la voirie départementale		X	
M. TINOT Jean-Luc	Responsable du district de Soissons pour la voirie départementale		X	
Mme AMBROSINO Stéphanie	Conseillère érosion Pôle Aménagement rural à la Chambre d'Agriculture de l'Aisne	X		
M. LANGLET Edouard	Exploitant agricole sur Vauxbuin		X	
M. SIS Sébastien	Exploitant agricole sur Courmelles		X	
M. MOLINARI Régis	Ingénieur du bureau d'études LIOSE	X		
M. LUDWIG Bruno	Directeur du bureau d'études LIOSE		X	
Mme BAUDRIER Mathilde	Animatrice bassin versant à l'Union des syndicats	X		

Présentation de la mission

Le bureau d'études a présenté l'état des lieux, le scénario d'aménagement initial et le planning prévisionnel.

Voir la pièce jointe : diaporama « R2 réunion état des lieux et scénario d'aménagement initial »

Etat des lieux

Phase 1 : Etat des lieux

Le bureau d'études a présenté les caractéristiques physiques et anthropiques du bassin versant.

Ont été précisés :

- Les caractéristiques topographiques, influant la formation, prise de vitesse et la concentration des flux,
- Les caractéristiques géologiques et pédologiques, influant sur l'infiltration et la saturation des sols en eau,
- Les caractéristiques d'occupation du sol, décrivant l'évolution, la proportion et la répartition les zones de production et zones tampons principales,
- Les caractéristiques agronomiques, répartition des exploitants du bassin versant, assolements principaux et conséquence sur le ruissellement en période à risque.

Le bureau d'études a ensuite détaillé les différentes zones de désordres hydrauliques :

- Inondations « historiques » de 1983 et 1986 (avant travaux de refonte du réseau pluvial de la route National 2) :
 - Route de Paris, Mont de Marion, Lotissement du Clos des Moines, Quartier Saint Antoine (ancienne station-service sur le plateau).
- Désordres « contemporains » :
 - Les Aulnaies, Le Grand Marais, route RD913 secteur Clos des Moines et Centre village.

Un bilan a ensuite été présenté, reprenant les points négatifs et positifs ayant conduit à la situation actuelle.

Phase 2 : Propositions d'aménagements

Le Bureau d'études a présenté en premier lieu les principes d'aménagements :

- Préservation de l'existant ;
 - Maitrise du développement urbain, conservation des surfaces en herbe, préservation des zones boisées, gestion et entretien des ouvrages existants (franchissement, bassin de rétention, réseau de collecte, fossé, cours d'eau), protections individuelles et adaptation de l'habitat,
 - Une réflexion a été menée sur la possibilité d'influer sur les coupes de bois (éviter les coupes rases au niveau des versants pentus). Un classement des bois en ECB (espaces boisés à conserver) et une action pédagogique auprès des exploitants forestiers semble être les seules solutions à l'heure actuelle. Le classement en ECB pouvant apparaître contraignant pour la mise en place d'autres projets au niveau des bois (rétention, freins hydrauliques etc.)

- Amélioration des pratiques culturales ;
 - Arrêt des cultures à risques (pommes de terre et betteraves) sur les parcelles de la frange du plateau agricole et dans le fond de vallée,
 - Gestion des parcelles en TCS (Techniques Culturales Simplifiées) pour l'ensemble des parcelles de M. Langlet, bénéfique pour la maîtrise du ruissellement (passages d'engins limités, amélioration de la structure du sol etc.),
 - Mise en place de gestion de fourrières en cas de parcelle à risque, pour les parcelles de M. Langlet,
 - Conservation du fractionnement actuel des parcelles de M. Sis permettant une hétérogénéité culturale intéressante, favorisant le frein hydraulique naturel, sur la zone amont du plateau

Le détail des aménagements d'hydraulique douce proposés sur les secteurs de désordres identifiés a ensuite été présenté par le bureau d'études.

- Mise en place de fascine vivantes, haies hydrauliques et boisements dense sur le plateau et sa bordure permettant de freiner les ruissellements et surtout de limiter les exports de terre vers l'aval.
- Adaptation du projet de méthanisation sur le plateau pour ne pas perturber les ruissellements et aggraver la situation aval.
- Gestion des eaux de la RD913 :
 - Réouverture obligatoire des ouvrages de franchissement comblés lors de la mise en place de la ligne haute tension,
 - Déviation locale par réaménagement de la chaussée, utilisation de dépressions latérales limitant les phénomènes d'accumulation constatés,
 - Barrages en enrochement libres favorisant la sédimentation et la limitation des embâcles avant les ouvrages de franchissement,
 - Mise en place de renforcement gabions et dissipation au niveau des sorties d'eau actuelles, présentant un risque important de destruction de la chaussée et d'accident.
- Déviation des eaux au niveau du Grand Marais :
 - Réaménagement de la voirie et utilisation du coin de la parcelle cultivée pour dévier les eaux de ruissellement vers le marais,
 - Projet pouvant être compris dans un projet urbain ayant également pour objectif de limiter la vitesse des véhicules et marquer l'entrée de village,
 - Un plateau semble privilégier pour réaliser cette modification de voirie.
- Route RD913 Clos des Moines :
 - Modification de l'ouvrage de franchissement du ru de Vauxbuin (par un ouvrage cadre au tracé optimisé)
 - Mise en place de redents dans le fossé de gestion des eaux de la voirie d'accès à la zone commerciale,
 - Renaturation partielle du ruisseau de Vauxbuin à l'aval de l'ouvrage de franchissement (élargissement avec création d'un lit d'étiage resserré et plantation de ripisylve).
 - Une proposition de mise en place d'une canalisation de décharge à l'exutoire du ru de Vauxbuin a été discutée. L'aménagement semble pertinent mais est conditionné par des levés topographiques précis sur la zone envisagée.

Remarques et Suites

L'agence de l'eau souligne les difficultés de vision des aménagements proposés sur l'impact de la qualité de l'eau et les bénéfices écologiques. Le bureau d'études rappelle l'efficacité des aménagements de type freins hydrauliques sur la sédimentation des particules issues de l'érosion et des polluants associés. Une quantification de l'efficacité du programme d'aménagement sur ce volet nécessiterait la mise en œuvre d'une modélisation spécifique, non prévue au marché. Le bureau d'étude précisera dans son rapport les aménagements permettant, en plus de leur efficacité hydraulique, de favoriser le bon état écologique des cours d'eau en aval et le développement de la richesse écologique sur secteur.

Le bureau d'étude finalisera le schéma d'aménagement suite aux retours des différents intervenants. Un dimensionnement plus précis des ouvrages linéaires de type haie et fascine sera opéré via le modèle numérique de terrain RGE alti de l'IGN à la précision métrique. Le tableau du chiffrage réalisé précisera également la maîtrise d'ouvrage associée à chaque aménagement. Enfin les modalités de création et d'entretien seront également listées pour les typologies d'aménagement d'hydraulique douce.

Planning

Un retour des intervenants sur les éléments du schéma d'aménagement présenté sous 15 jours est souhaitée.

La réunion de présentation du schéma d'aménagement final n'a pas été fixée.